

LE
GRAND
DÉBAT

LONGÉVITÉ, OUVRONS LES POSSIBLES

Se déplacer et profiter des espaces
publics

ANDE – Association Nantes pour les
déplacements et l'environnement

Rue de l'Avenir

Date d'envoi 23/05/2019

**LONGÉVITÉ,
OUVRONS
LES POSSIBLES**

À QUELLE QUESTION DU GRAND DÉBAT SE RAPPORTE VOTRE CAHIER D'ACTEURS ?

- Question 1 - En soi**
La longévité comme un projet de vie : quel choix pour chacun ?
- Question 3 - Avec les autres**
Une longévité inclusive, égalitaire et citoyenne : à quelles conditions ?
- Question 2 - Chez soi et près de chez soi**
Comment inventer un "chez soi" qui avance avec soi ?
- Question 4 - Autour de l'imaginaire**
Imaginaire de longévité : ouvrir de nouveaux possibles ?

Logotype de l'organisme
(champ facultatif)

Continuer de vivre chez soi, près de chez soi sous-entend de pouvoir sortir de son logement pour accéder aux services primordiaux que sont les commerces et cabinets médicaux, pour conserver des liens sociaux, pour poursuivre des activités physiques et culturelles.

Nos deux associations, ANDE et Rue de l'Avenir, présentent leurs propositions d'actions simples, la plupart développées ailleurs, avec deux objectifs pour les personnes âgées : faciliter les déplacements et permettre de profiter des espaces publics.

LES AUTEURS OU CONTRIBUTEURS (Champ obligatoire)

ANDE - Association Nantaise pour les Déplacements et l'Environnement

L'ANDE a été créée en 1972 à l'initiative de Nantais qui ne voulaient pas que leur ville soit dénaturée par la construction d'autoroutes urbaines. Elle propose depuis des solutions raisonnables qui garantissent à tous le droit au transport tout en préservant l'environnement.

Rue de l'Avenir

Depuis 1988, la « Rue de l'avenir » a pour ambition de contribuer à transmettre aux générations futures une ville plus sûre, plus solidaire et plus agréable à vivre. Elle agit pour favoriser le développement de mesures qui, toutes, visent à atteindre ces objectifs. Elle a une antenne Grand-Ouest depuis janvier 2016.

LONGÉVITÉ, OUVRONS LES POSSIBLES

VOTRE CONTRIBUTION EN TEXTE OU EN IMAGES

Nous vous remercions de vous limiter à 10 000 caractères (5 pages de 2 000 caractères maximum).

Se déplacer et profiter des espaces publics

Continuer de vivre chez soi, près de chez soi sous-entend de pouvoir sortir de son logement pour accéder aux services primordiaux que sont les commerces et cabinets médicaux, pour conserver des liens sociaux et pour poursuivre des activités physiques et culturelles.

Deux domaines - les déplacements du quotidien et les espaces publics - nécessitent qu'une agglomération comme Nantes Métropole prenne en compte les besoins spécifiques des personnes vieillissantes, liés à la diminution de leurs capacités physiques et cognitives surtout. Les actions proposées pourront bénéficier à tous les citoyens.

Faciliter les déplacements

Bien des personnes (très) âgées n'ont pas ou plus de voiture et ont de grandes difficultés à prendre les transports en commun. Pour deux raisons :

- soit du fait de leur manque de connaissance de l'utilisation des trams et bus, de leur manque de maîtrise des nouvelles technologies pour acheter leurs tickets et pour se renseigner ;
- soit du fait de la distance au point d'arrêt depuis leur domicile et jusqu'à leur destination qu'elles ont du mal à faire à pied ;
- soit par la crainte de chute dans le bus ou tram.

Or l'offre de taxis est insuffisante, les services VSL pour les rendez-vous de santé sont débordés, tout comme le service ProxiTan, pour les personnes « reconnues handicapées » même en-dehors des horaires.

Quelles pistes ?

1 - **Encourager la pratique du vélo**, à assistance électrique surtout, dès le début de la retraite. Le vieillissement s'accompagnant de perte d'équilibre, la personne âgée pourrait adopter plus facilement un vélo triporteur ultérieurement.

2 - **Favoriser l'usage des transports en commun, en confort et sécurité** :

en organisant des ateliers de reconnaissance de trajets (acheter et valider le ticket, maintenir son équilibre, s'asseoir ...).
en interdisant/supprimant les ralentisseurs, au minimum respectant les normes des pentes ainsi que les giratoires trop serrés qui malmènent les usagers et altèrent la santé des conducteurs.

3 - **Explorer les possibilités d'organisation de transport à la demande** dans les communes de la métropole et par secteurs de la ville de Nantes. L'expérience du transport à la demande « Libellule » n'a duré qu'un an et n'a pas été poursuivie alors que le bilan proposait des améliorations. Plusieurs formules existent mais exigent : coordination par la commune ou la métropole et de communication de proximité, réservation par téléphone, tarifs sociaux, possibilité de dispositifs solidaires. Voir l'annexe.

4 - **Développer les vélos-taxis** par quartiers qui pourraient être une alternative au taxi qu'il est difficile d'obtenir pour les courts trajets, moins coûteux et beaucoup moins polluants. Une offre existe pour effectuer « le dernier kilomètre » en hyper-centre.



VOTRE CONTRIBUTION EN TEXTE OU EN IMAGES

Nous vous remercions de vous limiter à 10 000 caractères (5 pages de 2 000 caractères maximum).

5 - **Encourager le recours aux aides personnelles à la mobilité** que sont les déambulateurs (ou rollateurs) et les scooters électriques pour PMR. Dans la métropole, on constate une augmentation d'usage de déambulateurs qui permettent de porter ses courses et s'asseoir en cours de chemin. Les scooters électriques sont rarissimes à la différence d'autres pays. Il faudrait en faire connaître l'intérêt et provoquer le changement de regard des autres citoyens. Une étude menée par le gérontopole pourrait permettre d'identifier les freins psychologiques et en tirer les modes et contenus appropriés d'information. Des opérations de découverte pourraient être organisées dans les quartiers en s'appuyant sur les fournisseurs de ces matériels. Des exemples ont été donnés par d'autres villes du réseau Villes amies des aînés.

L'achat de scooters électriques peut être trop coûteux. Certains modèles sont éligibles au remboursement par la sécurité sociale après prescription par un médecin exerçant dans un centre de réadaptation. Une aide financière de NM, comme pour les VAE, pourrait être un encouragement.

L'un des préalables au développement de ces aides à la mobilité est l'**adaptation de la voirie**. Les trottoirs sont encombrés ou trop étroits (au sens accessibilité universelle) et les PMR doivent alors utiliser la chaussée.

Profiter des espaces publics

Voirie et espaces publics tardent à respecter l'accessibilité universelle voulue par la loi de février 2005, dite Loi handicap.

Comment accroître le plaisir de marcher et favoriser les rencontres ?

1 - **Le stationnement sauvage**, les travaux sur trottoir : la plaie pour les piétons

A Nantes et dans les communes avoisinantes, l'habitude a trop souvent été prise de stationner à cheval sur le trottoir. De même, les riverains ayant un garage ont tendance à "privatiser" l'espace public en garant leur véhicule sur leur accès, sans laisser le passage de 1,40 m imposé pour le cheminement piéton.

Les chercheurs en sécurité routière ont identifié la marche sur chaussée à cause de trottoirs encombrés comme un scénario type d'accidents pour les personnes âgées, mortels ou corporels.

De même, rares sont les travaux restreignant la largeur de trottoir qui prévoient un cheminement alternatif sécurisé pour les piétons. Le règlement de voirie de NM (article 58.2, octobre 2017) précise pourtant les obligations de l'intervenant.

Pour ces situations qui mettent en danger les piétons, encore plus les personnes âgées, Nantes Métropole devrait :

- 1- Procéder à des campagnes de sensibilisation puis à des opérations de répression, l'amende est de 135€ pour stationnement sur trottoir. D'ailleurs en zone 30, adapter les zones de stationnement peut être, dans certains cas, un moyen peu coûteux de faire respecter la limite de vitesse ;
- 2- Réaliser les marquages au sol des entrées charretières ;
- 3- Renforcer le contrôle des chantiers régulièrement.

2 - Rendre la marche agréable

Du contraste de couleur. La baisse des capacités de vision affecte la détection des obstacles sur le cheminement par le piéton âgé. Doter les divers mobiliers urbains et équipements de signalisation d'un contraste de couleur est une obligation réglementaire mais tarde à être mis en application sur le matériel nouvellement implanté. Cela égayerait pourtant les villes. Des bornes basses et potelets déjà implantés sur des cheminements très fréquentés (cours des 50 otages par exemple) devraient être remplacés par du mobilier conforme aux règles d'accessibilité.



LONGÉVITÉ, OUVRONS LES POSSIBLES

VOTRE CONTRIBUTION EN TEXTE OU EN IMAGES

Nous vous remercions de vous limiter à 10 000 caractères (5 pages de 2 000 caractères maximum).

Des toilettes publiques. Le manque de toilettes publiques, facilement discernables dans l'espace public, est très souvent évoqué non seulement par les personnes âgées mais aussi par les touristes. On ne devrait pas être obligé d'aller consommer dans un bar pour soulager sa vessie, d'autant plus que leur accès doit être accessible aux personnes à mobilité réduite.

Des bancs ou assises. Leur présence le long des cheminements reste rare. On voit souvent des piétons faire halte sur des bornes, murets d'habitations, etc. Lorsqu'ils existent, les bancs devraient comporter des dossiers et accoudoirs.

Des cheminements éclairés. L'éclairage des voies de circulation a été conçu pour les automobiles. Trop souvent les trottoirs restent dans le noir d'autant plus le long de rues plantées d'arbres. C'est une raison de limitation de sortie des personnes âgées en hiver. Un éclairage adaptatif est envisageable pour cadrer avec les ambitions de limitation de l'éclairage urbain (trame noire favorable à la biodiversité nocturne).

Prévenir les conflits avec les nouveaux engins de déplacement personnel. Les personnes âgées sont les premières à craindre la présence de ces engins qui roulent trop vite sur les trottoirs et autres espaces publics. Lorsque la réglementation des trottinettes électriques et autres overboards, gyropodes sera adoptée, Nantes Métropole devra rapidement prendre les mesures qui lui incombent pour que les piétons âgés puissent profiter pleinement de leurs marches dans l'environnement urbain et bénéficier de l'impact positif sur leur santé.

3 - Limiter les risques de chutes

Les premières causes d'accidents corporels de circulation des plus de 75 ans sont les chutes sur l'espace public ; au point que ces personnes craignent plus la chute que l'accident de circulation et renoncent finalement à sortir à pied de chez elles.

Plusieurs actions sont indispensables :

- **entretenir les revêtements** de trottoirs, en particulier surveiller les dénivelés de revêtement dus à des travaux, des déformations par les racines des arbres ou un arrachement de la couche de surface ;
- **veiller au nivellement des traversées** pavées au cours du temps ;
- **renouveler le marquage** des passages piétons,
- **imposer une coordination des intervenants** pour que le revêtement et les aménagements du trottoir soient réalisés consécutivement (trop de délais pour l'enrobé final par exemple qui entraîne des ressauts peu visibles, flaques d'eaux et autres désagréments) ;
- réduire les ressauts de bordures de trottoir aux passages piétons jusqu'au niveau zéro ;
- **sensibiliser les services techniques et entreprises sous-traitantes** sur l'identification des zones de travaux qui encombrant une partie du trottoir (rubalise sur les barrières au minimum) et sur les itinéraires de contournement (protection, ressauts réduits...)
- **sévir contre l'encombrement des trottoirs** par les poubelles, vélos et deux-roues motorisés stationnés sur le cheminement « naturel ».

4 - Concerner avec les personnes âgées dans les communes et quartiers

Nantes métropole organise des dialogues citoyens sur différents sujets. La mobilité des personnes âgées devrait être le sujet de tels dialogues avec les intéressés pour faire les choix d'actions appropriées. Il pourra prendre la forme de déambulations de proximité, de réunions publiques, et aussi d'ateliers spécifiques à certains modes de déplacements, aménagements d'espaces publics, etc.



VOTRE CONTRIBUTION EN TEXTE OU EN IMAGES

Nous vous remercions de vous limiter à 10 000 caractères (5 pages de 2 000 caractères maximum).

ANNEXE

Point Mobilité de Saint-Sébastien/Loire

<https://www.saintsebastien.fr/fr/seniors/le-point-mobilite>

Le CCAS vient de créer un Point mobilité à la Maison de la Solidarité. Sa mission est de recenser les difficultés rencontrées par les seniors pour se déplacer et d'apporter une solution adaptée.

1 Recensement des difficultés

Écoute individualisée

Visite à domicile si besoin

2 Évaluation de la demande

3 Solution personnalisée

- Informations sur les dispositifs existants (TAN, Proxitan, associations...);
- Prêt de matériel (déambulateur);
- Accompagnement pour prendre le bus avec un bénévole;
- Mise en lien avec un co-voiturage, etc.
- Transport solidaire : en mini-bus, un chauffeur municipal vient vous chercher à votre domicile pour vous amener au marché le mardi ou vendredi matin ou pour des rendez-vous personnels le jeudi après-midi.

IMAGE

**LONGÉVITÉ,
OUVRONS
LES POSSIBLES**

VOTRE CONTRIBUTION EN TEXTE OU EN IMAGES

Nous vous remercions de vous limiter à 10 000 caractères (5 pages de 2 000 caractères maximum).

Textes

IMAGE